



Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- procurations : 2
- absents : 4
- ayant pris part au vote : 21

Étaient présents : Max VINCENT, Arlette BERNARD, Dominique PELLA, Béatrice REBOTIER, Eric MAZOYER, Florence DURANTET, Denis VERKIN, François GAY, Fabienne GUENEAU, Brigitte CAYROL, Véronique CHAMBON, Antonio MARQUES, Jean-François POLI, Corinne PREVE, Christine GODARD, Thierry BERTRAND, Valérie LEMOINE, Cécile CAZIN, Raphaël GUYONNET

Date de la convocation : 13/02/2020

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
24/02/2020

Affichage municipal le : 24/02/2020

Absents représenté(s) :	Par :
Régis MATHIEU	Dominique PELLA
Sophie SEGUIN	Véronique CHAMBON

Étai(en)t absent(s) :
Pascal KLEIMANN, Ludovic GIULY

Secrétaire de Séance élu : Raphaël GUYONNET

Délibération du conseil municipal n°2020 02 03

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE SPA ECOLE DE MUSIQUE

M. le Maire expose que le budget primitif du budget annexe exécute la politique de la commune suite à la municipalisation de l'école de musique et s'équilibre de la manière suivante :

En fonctionnement : 264 522,60 € en dépenses et en recettes

M. le Maire propose au Conseil de voter le budget par nature au niveau du chapitre budgétaire tel qu'il figure au tableau joint en annexe.

DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 30 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe SPA « Ecole de musique » tel qu'il a été présenté en annexe
- DIT que le budget 2020 est voté par nature au niveau du chapitre budgétaire

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 20/02/2020*

Max VINCENT
Maire de Limonest

Budget annexe Ecole de musique

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

7062	Inscriptions	113 522,60 €
74748	Dotation budget mairie	125 000,00 €
7478	Subvention métropole	26 000,00 €
TOTAL Recette		264 522,60 €

Dépenses Fonctionnement

6135	Location parc instrumental	10 800,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €
6156	Maintenance	6 500,00 €
6182	Abonnement / adhésion associations	171,00 €
60632	Petit équipement	700,00 €
6068	Fournitures pédagogiques (partitions)	2 000,00 €
6218	Personnel extérieur	2 000,00 €
6332	Cotisations versées au F. N. A. L.	842,40 €
6336	Cotisation CNFPT et Centres de gestion	4 137,60 €
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	1 708,96 €
64131	Rémunérations	169 722,08 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	51 543,24 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 075,20 €
6454	Cotisations aux ASSEDI CS	6 822,12 €
TOTAL Dépenses		264 522,60 €